

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO  
COMMUNE d'EPINIAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le dix novembre deux mil vingt et un, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

**Présents :** Mmes Ramé-Prunaux, Laurent, Trufflet, Choquet, M.M. Després, Ruaux (arrivée à 20h30), Bourgeault, Gautrin, de La Chesnais (arrivée à 20h51), Roizil, Hardy.

**Absentes excusées :** Mme Ducoux Soazig (procuration remise à Mme Ramé-Prunaux Sylvie), Mme Roger Colette (procuration remise à M. Després Jean-Louis), Desnos Sophie (procuration remise à M. Roizil Jérôme), Passier Géraldine (procuration remise à Mme Laurent Régine).

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. Éric Gautrin a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point additionnel à l'ordre du jour :  
- Point additionnel : Don par un particulier d'un terrain à la commune.  
Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'ajout de ce point.

---

**N° 2021-11- 93 – SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - Présentation du rapport d'activités 2020.**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Bourgeault présente au conseil municipal le rapport annuel d'activité du Syndicat Départemental d'Énergie 35 qui retrace l'action de ce syndicat et ses activités au cours de l'année 2020.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bourgeault,

**Le conseil municipal décide :**

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activités 2020 du Syndicat Départemental d'Énergie 35.

Ce rapport est mis à la disposition du public pour consultation aux heures d'ouverture de la mairie.

**N° 2021-11-94 – INTERCOMMUNALITE - Présentation du Rapport Annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service Public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets.**

Madame le Maire présente au conseil le rapport annuel 2020, établi conformément à l'article L.2224-17-1 du C.G.C.T. et approuvé par délibération du Conseil Communautaire réuni en date du 23 septembre 2021, sur le prix et la qualité du service collecte, traitement et valorisation des déchets.

Elle y ajoute un certain nombre de commentaires sur les conditions d'exploitation du service et les prestations assurées.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

**Le conseil municipal décide :**

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation faite.

Ce rapport est mis à la disposition du public pour consultation aux heures d'ouverture de la mairie.

**N° 2021-11-95 – Actes administratifs.**

Afin de fluidifier et d'accélérer les démarches administratives et la publication des actes,

**Le conseil municipal décide :**

- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au bureau des hypothèques, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par la commune.

**N° 2021-11-96 – Subvention de fonctionnement attribuée à l'école privée.**

Madame le Maire propose au conseil de revaloriser la subvention de fonctionnement attribuée à l'école privée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, suivant le coût moyen départemental qui sert de référence.

La somme de 1 307 € par élève de maternelle et 384 € par élève de primaire sera versée.

En conséquence, l'OGEC d'Epiniac bénéficiera d'une subvention de 65 350 € pour les 50 élèves de maternelle et de 33 792 € pour les 88 élèves de primaire, soit un total de 99 142 €.

Cette subvention sera versée mensuellement, conformément à la convention du 17 octobre 2011.

**Le conseil municipal décide :**

- **D'ACCEPTER** la revalorisation de la subvention de fonctionnement attribuée à l'école privée.

**N° 2021-11-97 – Demande de subvention pour la création d'un City stade.**

Madame le Maire présente au conseil, le projet de création d'un city stade. Ce projet comprend le terrassement et la finition en enrobé, la fourniture et la pose d'un terrain multisports, la suppression de la haie et la clôture du terrain de foot avec mise en place d'un portail.

L'enveloppe budgétaire est estimée à 96 096 € HT.

**Le conseil municipal décide :**

- **DE VALIDER** la création d'un city stade,
- **DE SOLLICITER** les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

**N° 2021-11- 98 – Lotissement Le Courtil de la Fontaine : vente du lot n°23**

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande d'acquisition du lot n°23 d'une superficie de 434 m2 par Madame FROMON Evelyne, domiciliés 111, la maison Neuve Saint-Brice-en-Coglès à Maen roc'h. Madame le Maire rappelle la délibération n°2019-07-62 en date du 10 juillet 2019, fixant le prix de vente à 70€ TTC le m2.

**Le conseil municipal décide :**

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la vente du lot n°23 à Madame FROMON Evelyne, au prix de 434 m2 x 70€ = 30 380 € TTC.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les actes notariés et tous documents relatifs à cette vente.

**N° 2021-11- 99 – RIFSEEP - Modification des modalités de versement de l'IFSE.**

Madame Le Maire rappelle la délibération 2020-12-79 du 15 décembre 2020 instaurant le RIFSEEP, régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel et la délibération du 25 mai 2021 modifiant le montant annuel maximal d'IFSE pour la fonction de secrétaire de mairie.

Afin de faciliter le versement de l'IFSE, Madame le Maire propose de supprimer le versement annuel correspondant à l'ancienne prime de fin d'année d'un montant de 816.30 € versé en novembre et de verser **l'intégralité** du montant individuellement attribué mensuellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ce montant sera proratisé en fonction du temps de travail.

**Le conseil municipal décide :**

- **DE VALIDER** le versement mensuel de l'intégralité du montant de l'IFSE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**N° 2021-11-100 – Budget Communal –Décision modificative N°7 salaires.**

Le recours à du personnel non titulaire mis à disposition par le CDG35 et des agents contractuels pour pallier l'absence de personnel titulaire (congé maternité, disponibilité, décès) nécessite l'augmentation des crédits du chapitre 12 des charges de personnel.

**Le conseil municipal décide :**

- **D'EFFECTUER** les virements de crédits suivants au budget primitif communal pour l'année 2021 :

Désignation	Dépenses	Désignation	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Augmentation de crédits</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
Chapitre 12 – Charges de personnel et frais assimilés Article 6218 – Autre personnel extérieur	+13 000 €	Chapitre 013 – Atténuations de charges Article 6419 – Remboursements sur rémunérations du personnel	+13 000 €
Chapitre 12 – Charges de personnel et frais assimilés Article 6413 –Personnel non titulaire	+34 000	Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses Article 7022 –Coupe de bois	+34 000

#### N° 2021-11- 101 – Présentation de devis

- Monsieur Després présente un devis de l’entreprise HUE MENUISERIE pour la réparation et le renforcement d’un plancher dans l’église d’un montant de 540 euros HT, soit 648 euros TTC.

#### Le conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** le devis présenté et **D’AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- Il présente un devis de l’entreprise FROID OUEST pour une fontaine à eau réfrigérée à destination du restaurant scolaire d’un montant de 1 455.30 euros HT, soit 1 746.36 euros TTC.

#### Le conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** le devis présenté et **D’AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- Madame Laurent présente un devis de l’entreprise LES JARDINS CLEMENT pour l’engazonnement des allées du cimetière d’Epiniac et de l’espace autour du monument aux morts d’un montant de 855 euros HT, soit 1 026 € TTC.

#### Le conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** le devis présenté et **D’AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### Compte rendu des commissions

M. Bourgeault présente le bilan de la commission voirie :

- Une demande sera adressée au Conseil Régional pour le déplacement d’un abri scolaire à Cadran.

- Un agrandissement de l'entrée de parcelle à la Ville Jean permettrait de limiter le passage des engins agricoles dans le village.
- La commission émet un avis défavorable à l'achat de la parcelle communale et du chemin communal à Raingo.

**N° 2021-11-102 – Point additionnel : Don par un particulier d'un terrain à la commune**

Madame le Maire informe le conseil du souhait de Monsieur Jean GAGNARD de faire don à la commune des deux parcelles AB 428 et AB 430, rue des artisans.

**Le conseil municipal décide :**

- **D'ACCEPTER** la donation de Monsieur GAGNARD de ses 2 parcelles AB 428 et AB 430, d'une surface totale de 386 m<sup>2</sup>.